

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

*Le mercredi 9 novembre 2022 à vingt heures trente, le CONSEIL MUNICIPAL, dûment convoqué par lettre du 3 novembre 2022 transmise de manière dématérialisée ou, si les conseillers municipaux en font la demande, adressée par écrit à leur domicile ou à une autre adresse, s'est réuni salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Patrick PÉNIGUEL, Maire.*

Tous les membres étaient présents à l'exception Madame Anne MORIN et de Messieurs Cédric BARBIN et Martin GÉRAULT.

Mesdames Marinette BURLETT, Nathalie MONTIEGE, Magali BARBOT ainsi que Messieurs Olivier RICHEFOU et Franck KERZERHO étaient excusés.

Date de convocation : 3 novembre 2022  
Date d'affichage : 3 novembre 2022  
Date d'affichage de la délibération : 10 novembre 2022

### Pouvoirs :

Madame Marinette BURLETT à Madame Isabelle RABBÉ  
Madame Nathalie MONTIEGE à Madame Christine NADAU  
Madame Magali BARBOT à Monsieur Jean-Bernard MOREL  
Monsieur Olivier RICHEFOU à Monsieur Patrick PÉNIGUEL  
Monsieur Franck KERZERHO à Madame Jane-Marie CHESNEAU-MOULIERE

*En application des dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de séance demande au CONSEIL MUNICIPAL de bien vouloir l'autoriser à se faire assister de Monsieur Hugo LE ROUX, Directeur Général des Services.*

*Madame Murielle BUCHOT, Conseillère Municipale, a été désignée Secrétaire de Séance, fonction qu'elle a acceptée.*

**DE 2022 9 11 05**

## **DEMANDE DE SUBVENTION DETR 2023 PROJET DE REDUCTION DU RISQUE INONDATION SUR LA COMMUNE DE CHANGÉ**

M. le Maire présente le projet de réduction du risque inondation sur la commune de Changé dont l'étude confiée au cabinet Hydro Concept met en exergue les risques d'inondations constatées lors de phénomènes orageux avec de fortes pluies sur divers endroits, à savoir :

- les jardins en aval du plan d'eau de Rochefort,
- la propriété d'un administré,
- l'impasse du Lavoir et les jardins riverains en amont,

- l'impasse du pont,
- la rue Berthe Marcou.

Cette étude a permis de définir les impacts de ces phénomènes et d'identifier des solutions pour réduire les risques d'inondations, dont l'objectif d'agrandissement de la capacité du bassin de rétention de la Barberie.

Le projet concerne les bassins versants des ruisseaux de la Touche et des Landes situés sur la commune de Changé, consiste à :

- installer un ouvrage d'alimentation pour les débits de crues,
- créer un nouveau bassin en creusant la partie amont de la parcelle,
- créer une digue inter-bassins et de ses ouvrages,
- reprendre le bassin actuel et installation d'un ouvrage de trop-plein


DEPENSES HT		RECETTES	
Travaux d'aménagement	459 615,00	<b>DETR – 30 %</b> (plafond subventionnable : 300 000 €)	90 000,00
		<b>Autofinancement</b>	369 615,00
<b>TOTAL HT</b>	<b>459 615,00</b>	<b>TOTAL HT</b>	<b>459 615,00</b>


Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

Vu l'avis favorable unanime de la commission Finances du 3 novembre 2022

- **Approuve** le projet de réduction du risque inondation sur la commune de Changé ainsi que le plan de financement prévisionnel, tel que présenté.
- **Sollicite** une subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) 2023.
- **Mandate** M. le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

***Délibération adoptée à l'unanimité.***

Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
  
**Patrick PÉNIGUEL.**



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- recours administratif gracieux auprès de mes services,
- recours contentieux pour excès de pouvoir